



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-050-2025-01

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2025-01-27-00012 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/04 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 4

IDF-2025-01-27-00013 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/05 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 8

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2025-01-27-00015 - Acte de déclaration n° DOS - 2025/397 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sis 42, boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011) (15 pages) Page 12

## **Agence Régionale de Santé / Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie**

IDF-2025-01-24-00012 - Arrêté N°2024/008 - CABDG/IRAS portant désignation de Monsieur Clément ARGIEWICZ en qualité d'inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique en date du 26 décembre 2024 ; (2 pages) Page 28

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé**

IDF-2025-01-08-00006 - Arrêté n° DOS - 2025-127 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices Centre Hospitalier, 2 rue du Docteur Delafontaine - 93200 SAINT-DENIS - Année 2024-2025 (3 pages) Page 31

IDF-2025-01-08-00007 - Arrêté n° DOS - 2025-128 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'École de Puéricultrices Paris Croix Saint Simon, 158 rue de Bagnolet, 75020 Paris - Année 2024/2025 (3 pages) Page 35

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2024-10-02-00008 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA B POUILLAIN sur les communes de GARANCIERES, LA QUEUE LES YVELINES, MERE. (3 pages) Page 39

IDF-2024-10-02-00009 - Accord tacite pour l'EARL DE LA CHOLTIERE sur la commune des Alluets le Roi (2 pages) Page 43

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2025-01-27-00014 - Arrêté fixant la composition de la commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris. (4 pages) Page 46

**Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) - maison des examens / Division des affaires financières**

IDF-2025-01-27-00011 - Arrêté portant désignation aux fonctions de directrice par intérim du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil ,Paris et Versailles (1 page)

Page 51

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-27-00012

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/04 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/04**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 28 juillet 1986 portant octroi de la licence n°78#001191 à l'officine de pharmacie sise 62 bis rue de la Gare à ISSOU (78440) ;
- VU** la demande enregistrée le 30 septembre 2024, présentée par Monsieur Arie MASSÉ, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE D'ISSOU, en vue du transfert de cette officine vers le 62 B rue Nationale à ISSOU (78440) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 9 décembre 2024 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 20 janvier 2025 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 4 novembre 2024 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 25 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un seul et même quartier délimité par les limites communales ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

### **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Arie MASSÉ, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE D'ISSOU, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 62 bis rue de la Gare à ISSOU (78440) vers le 62 B rue Nationale à ISSOU (78440).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°78#001322 est octroyée à l'officine 62 B rue Nationale à ISSOU (78440).  
Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°78#001191 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup> :**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par déléation,  
Le directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-27-00013

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/05 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/05**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 24 juillet 1962 portant octroi de la licence n°95#000815 à l'officine de pharmacie sise 20 Avenue Paul Valéry à SARCELLES (95200) ;
- VU** la demande enregistrée le 1<sup>er</sup> octobre 2024, présentée par Monsieur Houssam CHOUKEIFE, pharmacien titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE CHOUKEIFE, en vue du transfert de cette officine vers le 21 G Avenue Paul Valéry à SARCELLES (95200) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 5 décembre 2024 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 24 décembre 2024 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 4 novembre 2024 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 350 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un seul et même quartier délimité au nord par l'Avenue du Maréchal Pierre Koenig et le centre sportif Nelson Mandela, à l'est par le Boulevard Jean-Baptiste Capeaux, l'Avenue Paul Valéry (RD125), et la frontière communale, au sud par l'Avenue Frédéric Joliot Curie et à l'ouest par le Boulevard Edouard Branly, l'Avenue Paul Valéry, et le Boulevard de Lattre de Tassigny ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

## **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Houssam CHOUKEIFE, pharmacien titulaire et représentant de SELAS PHARMACIE CHOUKEIFE, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 20 Avenue Paul Valéry à SARCELLES (95200) vers le 21 G Avenue Paul Valéry à SARCELLES (95200).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°95#001141 est octroyée à l'officine 21 G Avenue Paul Valéry à SARCELLES (95200).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°95#000815 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup> :**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-27-00015

Acte de déclaration n° DOS - 2025/397 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sis 42, boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011)

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **Acte de déclaration n° DOS – 2025/397**

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sis 42, boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011)**

### **LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS 2023/1765 du 7 juillet 2023 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sis, 42 boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011) ;

**CONSIDERANT** La demande reçue en date du 4 juillet 2024, complétée définitivement le 2 décembre 2024 de Monsieur Benoît CHASSAIN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sis, 42 boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011), en vue de la modification de sa déclaration administrative, afin de prendre en compte :

- L'agrément de Monsieur Abdellah AIT BACHIR, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- L'agrément de Madame Arlette Perrine TALLA, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Jean-François BEZOT, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;

- L'agrément de Madame Eliane PEIFFERT née MAQUARRE, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- L'agrément de Madame Kayathiry Caroline RATNAM, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- L'agrément de Madame Claire VISSEAU, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action ordinaire de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Madame Kayathiry Caroline RATNAM à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Antoine ROBERT, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action ordinaire de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Mesdames Béatrice NGUYEN KHAC, Anne COUROUBLE, Marie HEURTE et Noémie WENDREMAIRE, et de Messieurs Alain BONNEFOY et Stéphane ELAERTS, et la cession de leurs actions au profit de Monsieur Benoit CHASSAIN ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Mesdames Kayathiry Caroline RATNAM et Emmeline LEWKOWICZ ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » en date du 5 octobre 2022, portant acte de :

- L'agrément de Madame Delphine ALBOU, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » en date du 24 juin 2024, portant acte de :

- L'agrément de Monsieur Abdellah AIT BACHIR, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- L'agrément de Madame Arlette Perrine TALLA, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Jean-François BEZOT, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;
- L'agrément de Madame Eliane PEIFFERT née MAQUARRE, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » en date du 4 juillet 2024, portant acte de :

- L'agrément de Madame Kayathiry Caroline RATNAM, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de la société

« CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » en date du 12 novembre 2024, portant acte de :

- L'agrément de Madame Claire VISSEAU, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action ordinaire de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Madame Kayathiry Caroline RATNAM à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Antoine ROBERT, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action ordinaire de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » appartenant à Monsieur Benoit CHASSAIN à son profit ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Arlette Perrine TALLA :

- Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre Madame Arlette Perrine TALLA et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », à raison de 4 jours et demi par semaine, en date du 9 janvier 2024, à compter du 5 février 2024 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Arlette Perrine TALLA, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des Médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Abdellah AIT BACHIR :

- Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre Monsieur Abdellah AIT BACHIR et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », en date du 1<sup>er</sup> avril 2024, à compter de la même date ;
- La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 9 janvier 2020 accordée à Monsieur Abdellah AIT BACHIR, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Eliane PEIFFERT née MAQUARRE :

- Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre Madame Eliane PEIFFERT née MAQUARRE, et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », en date du 4 mai 2024, à compter du 13 mai 2024 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et des diplômes d'études approfondies de microbiologie et d'hématologie délivrés à Madame Eliane PEIFFERT née MAQUARRE, qui remplit les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des Médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Jean-François BEZOT :

- Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre Monsieur Jean-François BEZOT, à mi-temps, et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », en date du 8 avril 2024, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et des diplômes d'études approfondies de bactériologie et virologie cliniques délivrés à Monsieur Jean-François BEZOT, qui remplit les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 29 mars 2019 ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Kayathiry Caroline RATNAM :

- Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre Madame Kayathiry Caroline RATNAM et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », à raison de 4 jours par semaine, en date du 21 juin 2024, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Kayathiry Caroline RATNAM, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Claire VISSEAU :

- Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre Madame Claire VISSEAU et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », à raison de 4 jours par semaine, en date du 22 juillet 2024, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Claire VISSEAU, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Antoine ROBERT :

- Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre Monsieur Antoine ROBERT et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », en date du 18 septembre 2024, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Antoine ROBERT, ainsi que son inscription à l'Ordre des Médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les ordres de mouvement de cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » de Monsieur Benoit CHASSAIN au profit, respectivement, de Mesdames Eliane PEIFFERT, Arlette Perrine TALLA, Kayathiry Caroline RATNAM et de Messieurs Jean-François BEZOT, Abdellah AIT BACHIR et Antoine ROBERT ;

**CONSIDERANT** L'ordre de mouvement de cession d'une action ordinaire de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » de Madame Kayathiry Caroline RATNAM au profit de Madame Claire VISSEAU ;

**CONSIDERANT** Les ordres de mouvement de cession d'une action de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » de Mesdames Béatrice NGUYEN KHAC, Anne COUROUBLE, Marie HEURTE, et de Messieurs Alain BONNEFOY, Bastien CARRARA et Stéphane ELAERTS, au profit de Monsieur Benoit CHASSAIN ;

**CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social de la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » ;

**CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » n° 8-3358 rév. 21 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 30 avril 2024 et pour date de fin de validité le 31 mai 2028 ;

#### **PREND ACTE DE LA DECLARATION :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », dont le siège social est situé au 42 boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011), codirigé par Monsieur Benoit CHASSAIN, Madame Judith ZERAH, Monsieur Cyril PETITDIDIER et Madame Selma BOUKARI, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINISS sous le n° EJ 75 005 053 6, fonctionne sur les soixante-trois sites, dont deux fermés au public, listés ci-dessous :

1. Le site principal et siège social  
42, boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINISS ET en catégorie 611 : 75 005 247 4

2. Le site « Président Wilson »  
78-80 avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210)  
Fermé au public  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie, auto-immunité, immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 678 6
3. Le site « Vaugirard »  
211, rue de Vaugirard à PARIS (75015)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 055 1
4. Le site « Assas »  
47 rue de Vaugirard à PARIS (75006)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 060 1
5. Le site « Pyrénées »  
383, rue des Pyrénées à PARIS (75020)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 115 3
6. Le site « Place des Fêtes »  
9, place des fêtes à PARIS (75019)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 116 1
7. Le site « Charles Tellier »  
12, rue Charles Tellier à PARIS (75016)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 249 0
8. Le site « Saint-Jacques »  
46, boulevard Saint Jacques à PARIS (75014)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médical à la procréation)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 248 2
9. Le site « Raspail »  
27, boulevard Raspail à PARIS (75007)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 600 3
10. Le site « Magenta »  
88, boulevard de Magenta à PARIS (75010)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 421

11. Le site « Frémicourt »  
10-12 rue de Frémicourt à PARIS (75015)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 599 7
12. Le site « République »  
99, avenue de la République à AUBERVILLIERS (93300)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 328 8
13. Le site « Charonne »  
35, boulevard Charonne à PARIS (75012)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 856 3
14. Le site « Pyrénées »  
200, rue des Pyrénées à PARIS (75020)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 854 8
15. Le site « Gambetta »  
10, avenue de Gambetta à PARIS (75020)  
Ouvert au public  
Site pré post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 855 5
16. Le site « Vouillé »  
20, rue de Vouillé à PARIS (75015)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 737 4
17. Le site « Croix Nivert »  
154-158, rue de la Croix-Nivert à PARIS (75015)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 843 1
18. Le site « Convention »  
53, rue de la Convention à PARIS (75015)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 844 9
19. Le site « Clichy »  
185 avenue de Clichy à PARIS (75017)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 029 6
20. Le site « Landy »  
21 rue du Landy à SAINT OUEN (93400)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 407 0

21. Le site « Orteaux »  
117 rue des Orteaux à PARIS (75020)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 645 9
22. Le site « Hillairet »  
33 rue Jacques Hillairet à PARIS (75012)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 646 7
23. Le site « Malesherbes »  
116, boulevard Malesherbes à PARIS (75017)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 418 1
24. Le site « Villetaneuse »  
Galerie marchande du Centre commercial BIEN VENU  
8, route de Saint Leu à VILLETANEUSE (93430)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 659 6
25. Le site « Hôpital privé de l'Est Parisien »  
33, avenue du 14 juillet à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée),  
hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie), microbiologie  
(parasitologie-mycologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 359 3
26. Le site « Varagnat »  
12, avenue Varagnat à BONDY (93140)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 360 1
27. Le site « Princet »  
81 rue Jules Princet à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 361 9
28. Le site « Bondy »  
1, rue Bondy à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 362 7
29. Le site « Montparnasse »  
45, Avenue du Maine à PARIS (75014)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 070 0
30. Le site « Cesaria Evora »  
70-72, rue Césaria Evora à PARIS (75019)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 857 1

31. Le site « Prony »  
101, rue de Prony à PARIS (75017)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 067 6
32. Le site "Bussy-Saint-Georges"  
10, avenue Graham Bell - Bâtiment B - à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)  
Fermé au public  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée),  
hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (parasitologie-mycologie,  
sérologie infectieuse)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 196 2
33. Le site « Lagny-sur-Marne »  
46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 894 3
34. Le site « Champs-sur-Marne »  
2, allée d'Alexandrie à CHAMPS-SUR-MARNE (77420)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 895 0
35. Le site « Ozoir-la-Ferrière »  
38, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 896 8
36. Le site « Mouroux »  
10, avenue de Paris à MOUROUX (77120)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 917 2
37. Le site « Villeparisis »  
8, rue Jean Jaurès à VILLEPARISIS (77270)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 947 9
38. Le site « Mitry-Mory »  
9-13, avenue Jean-Baptiste Clément angle avenue de Londres à MITRY-MORY  
(77290)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 946 1
39. Le site « Fontenay-Tresigny »  
24, rue Bertaux à FONTENAY-TRESIGNY (77610)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 975 0
40. Le site « Provins »  
9, rue Hugues Le Grand à PROVINS (77160)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 994 1

41. Le site « Bondy »  
136, rue Roger Salengro à BONDY (93140)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 492 2
42. Le site « Bondy 2 »  
41 bis, rue Auguste Pollissard à BONDY (93140)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 493 0
43. Le site « Villepinte »  
182, boulevard Robert Ballanger à VILLEPINTE (93420)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 494 8
44. Le site « Le-Pré-Saint-Gervais »  
41, rue André Joineau à LE-PRE-SAINT-GERVAIS (93310)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 495 5
45. Le site « Bussy-Saint-Georges »  
1, place Fulgence Bienvenue à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 045 1
46. Le site « Le-Blanc-Mesnil »  
189, avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 435 1
47. Le site « Villeparisis »  
184, avenue du Général de Gaulle à VILLEPARISIS (77270)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 871 1
48. Le site « Pierrefitte-sur-Seine »  
9, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 613 3
49. Le site « Sevrans »  
189-190, avenue André Toutain à SEVRAN (93270)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 455 9
50. Le site « Epinay-sur-Seine »  
34 bis, avenue du Commandant Bouchet à EPINAY-SUR-SEINE (93800)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 555 6

51. Le site « Bellini »  
10 rue Bellini à PARIS (75116)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 846 4
52. Le site « Jourdan »,  
108, Boulevard Jourdan à PARIS (75014)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 935 5
53. Le site « Lourmel »  
73 rue de Lourmel à PARIS (75015)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 848 0
54. Le site « la Chapelle »  
61 rue de la Chapelle à PARIS (75018)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 035 3
55. Le site « Gabriel Péri »  
7 Place Gabriel Péri à DUGNY (93440)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 102 6
56. Le site « Victor Hugo »  
187 avenue Victor Hugo à PARIS (75116)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 906 5
57. Le site « Villemomble »  
8 Grande Rue à VILLEMOMBLE (93250)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 519 2
58. Le site « Navier »  
24 rue Navier à PARIS (75011)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 505 5
59. Le site « Montreuil »  
12-16, Avenue de la Résistance à MONTREUIL (93100)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 366 8
60. Le site « Voltaire »  
105, Boulevard Voltaire à PARIS (75011)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N°FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 161 6
61. Le site JEANNE D'ARC,  
27, place Jeanne d'Arc à PARIS (75013)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 040 3

62. Le site DIDEROT,  
70, bd Diderot à PARIS (75013)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 041 1
63. Le site LAFAYETTE,  
75, rue Lafayette à PARIS (75009)  
Ouvert au public,  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 007 249 8

La liste des **soixante-et-onze** biologistes médicaux, dont **soixante-cinq** biologistes médicaux associés parmi lesquels quatre biologistes sont coresponsables, est la suivante :

1. Monsieur Benoît CHASSAIN, pharmacien, biologiste coresponsable, Président
2. Madame Judith ZERAH, pharmacien, biologiste coresponsable
3. Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste coresponsable
4. Madame Selma BOUKARI, pharmacien, biologiste coresponsable
5. Madame Sophie DENIS, pharmacien, biologiste médical
6. Madame Marine ANSELMO, médecin, biologiste médical
7. Madame Agnès DURAND, médecin, biologiste médical
8. Monsieur Philippe TALLOBRE, pharmacien, biologiste médical
9. Monsieur Kamal BENBOUJIDA, pharmacien, biologiste médical
10. Madame Rebecca URRESOLA, médecin, biologiste médical
11. Monsieur Julien RACCAH, médecin, biologiste médical
12. Madame Cécile FARGEAT, pharmacien, biologiste médical
13. Madame Anne-Marie NAJMARK, pharmacien, biologiste médical
14. Monsieur Adrien KO, médecin, biologiste médical
15. Monsieur Oussama SIDALI, médecin, biologiste médical
16. Madame Samia KOLIAI, pharmacien, biologiste médical
17. Monsieur Foudil BENAYAD, pharmacien, biologiste médical
18. Monsieur Philippe SERVE, pharmacien, biologiste médical
19. Madame Yasmina De SAINT SALVY (TABET DERRAZ), pharmacien, biologiste médical
20. Madame Hélène LEBARS RANDOING, médecin, biologiste médical
21. Madame Perrine RIEU, pharmacien, biologiste médical
22. Madame Miehala ARDELEANU, médecin, biologiste médical
23. Madame Sophie MATHIEU, médecin, biologiste médical
24. Madame Farah SAYADI, pharmacien, biologiste médical
25. Madame Fayçal BENBAKHTI, pharmacien, biologiste médical
26. Monsieur Roland SEMO, médecin, biologiste médical
27. Madame Valérie REGLI, pharmacien, biologiste médical
28. Madame Eliane BENVENISTE, pharmacien, biologiste médical
29. Monsieur Bogdan CRACIUNESCU, médecin, biologiste médical
30. Madame Gratiela GEORGESCU, médecin, biologiste médical
31. Monsieur Jacques DAROLLES, médecin, biologiste médical
32. Monsieur Mouloud ANNOU, médecin, biologiste médical
33. Monsieur Firas IBRAHIM, pharmacien, biologiste médical

34. Monsieur Alain DALLEAC, médecin, biologiste médical
35. Madame Stéphanie BELLOC, pharmacien, biologiste médical
36. Madame Emma RAPOPORT, pharmacien, biologiste médical
37. Madame Johanna ROUX, pharmacien, biologiste médical
38. Madame Kamila CHRAIBI, pharmacien, biologiste médical
39. Madame Stéphanie ASSOULINE-ZAGOURY, pharmacien, biologiste médical
40. Madame Elise RENAULT, pharmacien, biologiste médical
41. Madame Rhéa KHOURY, pharmacien, biologiste médical
42. Monsieur Franck PATIN, pharmacien, biologiste médical
43. Monsieur Thibaud DELERUE, pharmacien, biologiste médical
44. Monsieur Blaise NGOUO, pharmacien, biologiste médical
45. Monsieur Stéphane SERERO, médecin, biologiste médical, à raison de 4 jours par semaine,
46. Madame Sarah CHEKROUNE, pharmacien, biologiste médical
47. Monsieur Maxime TACCOEN, pharmacien, biologiste médical
48. Monsieur Jean CARRIERE, médecin, biologiste médical
49. Monsieur Bruno GHERON, pharmacien, biologiste médical
50. Monsieur Éric NATAF, médecin, biologiste médical
51. Madame Oshra HADDAD, pharmacien, biologiste médical
52. Madame Yamina BELAYACHI, médecin, biologiste médical
53. Madame Dalila HAI, médecin, biologiste médical
54. Monsieur Edgar BENVENISTE, médecin, biologiste médical
55. Madame Karine WETTERWALD JEANNISSON, médecin, biologiste, médical,
56. Madame Catherine BENICHOU-MOATTI, pharmacien, biologiste médical,
57. Madame Aurélie AGATHINE, pharmacien, biologiste médical,
58. Monsieur Issa KALIDI, médecin, biologiste médical, à raison de 4 jours par semaine,
59. **Monsieur Abdellah AIT BACHIR, pharmacien, biologiste médical,**
60. **Madame Arlette Perrine TALLA, médecin, biologiste médical, à raison de 4 jours par semaine,**
61. **Monsieur Jean-François BEZOT, pharmacien, biologiste médical, à raison de 5 vacations par semaine**
62. **Madame Eliane PEIFFERT née MAQUARRE, médecin, biologiste médical,**
63. **Madame Claire VISSEAUX, pharmacien, biologiste médical**
64. **Monsieur Antoine ROBERT, médecin, biologiste médical**
65. **Madame Delphine ALBOU, pharmacien, biologiste médical, salariée associée**
66. Madame Laurence GOMEZ, pharmacien, biologiste médical salariée
67. Madame Laurence GRANDVOINNET, pharmacien, biologiste médical salariée
68. Madame Marika SERVANT, pharmacien, biologiste médical salariée
69. Monsieur Rémy NARWA, médecin, biologiste médical salariée
70. Monsieur Gaston ATLAN, pharmacien, biologiste médical, salarié
71. Monsieur Pierre COSTELLE, pharmacien, biologiste médical salarié

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Détention du capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Adrien KO	1	0,01%	108	0,76%

Agnès DURAND	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Alain DALLEAC	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Anne-Marie NAJMARK	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Blaise NGOUO	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Benoît CHASSAIN	<b>3</b>	<b>0,04%</b>	<b>323</b>	<b>2,28%</b>
Bogdan CRACIUNESCU	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Cécile FARGEAT	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Cyril PETITDIDIER	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Eliane BENVENISTE	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Elise RENAULT	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Emma RAPOPORT	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Farah SAYADI	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Fayçal BENBAKHTI	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Firas IBRAHIM	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Foudil BENAYAD	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Franck PATIN	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Gratiela GEORGESCU	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Hélène LEBARS RANDOING	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Issa KALIDI	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Jacques DAROLLES	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Jean CARRIERE	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Johanna ROUX	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Judith ZERAH	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Julien RACCAH	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Kamal BENBOUJIDA	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Kamila CHRAIBI	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Marine ANSELMO	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Maxime TACCOEN	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Miaheala ARDELEANU	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Mouloud ANNOU	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Oussama SIDALI	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Perrine RIEU	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Philippe SERVE	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Philippe TALLOBRE	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Rebecca URRESOLA	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Rhéal KHOURY	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Roland SEMO	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Samia KOLIAI	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Sarah CHEKROUNE	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Selma BOUKARI	1	0,01%	<b>108</b>	<b>0,76%</b>

Sophie DENIS	1	0,01%	108	0,76%
Sophie MATHIEU	1	0,01%	108	0,76%
Stéphane SERERO	1	0,01%	108	0,76%
Stéphanie ASSOULINE-ZAGOURY	1	0,01%	108	0,76%
Stéphanie BELLOC	1	0,01%	108	0,76%
Thibaud DELERUE	1	0,01%	108	0,76%
Valérie REGLI	1	0,01%	108	0,76%
Yasmina De SAINT SALVY	1	0,01%	108	0,76%
Bruno GHERON	1	0,01%	108	0,76%
Éric NATAF	1	0,01%	108	0,76%
Oshra HADDAD	1	0,01%	108	0,76%
Yamina BELAYACHI	1	0,01%	108	0,76%
Dalila HAI	1	0,01%	108	0,76%
Edgar BENVENISTE	1	0,01%	108	0,76%
Karine WETTERWALD JEANNISSON	1	0,01%	108	0,76%
Catherine BENICHOUE-MOATTI	1	0,01%	108	0,76%
Aurélien AGATHINE	1	0,01%	108	0,76%
<b>Delphine ALBOU</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
<b>Abdellah AIT BACHIR</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
<b>Arlette TALLA</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
<b>Jean-François BEZOT</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
<b>Eliane PEIFFERT</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
<b>Antoine ROBERT</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
<b>Claire VISSEAUX</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Internes</b>	<b>67</b>	<b>0,96%</b>	<b>7 214</b>	<b>50,92%</b>
<b>Ecatarina ENACHE</b>	<b>1</b>	<b>0,01%</b>	<b>108</b>	<b>0,76%</b>
Sylvie BLOCH	1	0,01%	1	0,01%
Eya Hamdi	1	0,01%	1	0,01%
<b>Sous-total Associés Professionnels Externes – Personnes physiques</b>	<b>3</b>	<b>0,03%</b>	<b>120</b>	<b>0,78%</b>
SELAFA CERBA	6 679	95,43%	6 679	47,22%
SELAS CERBALLIANCE IDF OUEST	177	2,53%	177	1,25%
SELAS CERBALLIANCE RHÔNE ALPES	73	1,04%	73	0,52%
<b>Sous-total Associés Professionnels Externes – Personnes morales</b>	<b>6 929</b>	<b>99,01%</b>	<b>6 929</b>	<b>48,99%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 999</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 145</b>	<b>100,00%</b>

**ARTICLE 2° :** L'acte de déclaration n° DOS 2023/1765 du 7 juillet 2023 portant modification du fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation  
Le Directeur du Pôle Efficience

**signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-24-00012

Arrêté N°2024/008 - CABDG/IRAS portant  
désignation de Monsieur Clément ARGIEWICZ  
en qualité d'inspecteur au titre de l'article  
L.1435-7 du Code de la santé publique en date  
du  
26 décembre 2024 ;

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DVSS-QSPHARMBIO – 2025/004

#### portant habilitation à rechercher et constater des infractions

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1435-7 ,L.1421-1, L.3515-1, L.5127-1, L.5313-3, L.5411-1, L.5431-1, L.5462-1, R.1121-13, R.1312-2, R.1312-4 à R.1312-7, R.1421-13, R.5411-1 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU** le décret en date du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté N°2024/008 – CABDG/IRAS portant désignation de Monsieur Clément ARGIEWICZ en qualité d'inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique en date du 26 décembre 2024 ;

### ARRÊTE

- ARTICLE 1** Le pharmacien désigné en qualité d'inspecteur pour exercer les missions à l'article L.1421-1 du code santé publique, Monsieur Clément ARGIEWICZ, affecté au siège de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est habilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans le cadre de ses compétences à rechercher et constater, sur l'ensemble du territoire de la région d'Île-de- France, les infractions aux lois et règlements relatifs :
- à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale ;
  - aux activités et aux produits mentionnés aux articles visés à l'article L.5311-1 du code de la santé publique ;
  - aux médicaments vétérinaires ;

**ARTICLE 2**

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de compétence. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 janvier 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

*Signé*

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-08-00006

Arrêté n° DOS - 2025-127 Fixant la composition  
des membres du Conseil Technique de l'Ecole de  
Puéricultrices Centre Hospitalier, 2 rue du  
Docteur Delafontaine - 93200 SAINT-DENIS -  
Année 2024-2025

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2025-127**

**Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'École de Puéricultrices  
Centre Hospitalier  
2 rue du Docteur Delafontaine – 93200 SAINT-DENIS  
Année 2024-2025**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'École de Puéricultrices du Centre Hospitalier - 2 rue du Docteur Delafontaine – 93200 Saint-Denis est fixée, comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, ou son représentant.

- La Directrice de l'école :  
Madame Elisabeth ROUSSEL, Coordinatrice Générale des Soins GHT, Directrice des Instituts de Formations Paramédicales du GHT par intérim, Directrice de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93)
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur le Docteur Pascal BOLOT, Président CME, Néonatalogie du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Suppléant(e) :

Monsieur le Docteur Roger AMIRA, Pédiatre du Centre Hospitalier de Saint-Denis

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Monsieur Jean PINSON, Directeur Général du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Madame Stéphanie DUPONT, Cadre Supérieur de Santé, Direction des Soins du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Suppléants(es) :

Monsieur Ludovic TRIPAULT, Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Madame Varilat TIRERA, Cadre supérieure de santé, Direction des soins du Centre Hospitalier de Saint-Denis

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Monsieur le Docteur Alexis MANDELWAJG, Pédiatre, Intervenant vacataire de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Madame Montserrat GROULT, Puéricultrice, Coordinatrice pédagogique, enseignante de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Suppléants(es) :

Madame le Docteur Martine NGAKOULA, Pédiatre, Service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Saint-Denis, Intervenant vacataire de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis

Madame Sandra MARQUES, Puéricultrice, Enseignante de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Géraldine BROUARD-PRIME, Cadre de santé puéricultrice, Service de suites de couches pathologiques du Centre hospitalier de Pontoise

Suppléant(e) :

Madame Maria MESA, Cadre de santé puéricultrice, Service de pédiatrie du Centre hospitalier de Saint-Denis

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Suzanne FERTIN, Puéricultrice de l'E.A.J.E. 93

Suppléant(e) :

Madame Nicole KINGUE, Puéricultrice du Centre de PMI 93

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Fanny DIXIT, Elève puéricultrice, Promotion 2024-2025

Madame Noéline LONGUET, Elève puéricultrice, Promotion 2024-2025

Suppléants(es) :

Madame Rachel JERMAINS, Elève puéricultrice, Promotion 2024-2025

Madame Elvire NOMERTIN, Elève puéricultrice, Promotion 2024-2025

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier, 2 rue du Docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 08 janvier 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-08-00007

Arrêté n° DOS - 2025-128 Fixant la composition  
des membres du Conseil Technique de l'École de  
Puéricultrices Paris Croix Saint Simon, 158 rue de  
Bagnolet, 75020 Paris - Année 2024/2025

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2025-128**

**Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'École de Puéricultrices Paris Croix Saint Simon  
158 rue de Bagnolet, 75020 Paris**

**Année 2024/2025**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'École de Puéricultrices de Paris Croix St Simon 158 rue de Bagnolet, 75020 Paris est fixée, comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, ou son représentant.

- La Directrice) de l'école :  
Madame Guylaine BABCHIA, Cadre puéricultrice, Directrice de l'École de puériculture Paris Croix Saint Simon à Paris (75)
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur le Docteur Jonathan ROZENTHAL, Pédiatre, activité libérale, Paris (75)

Suppléant(e) :

.

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Madame Isabelle BOUVIER, Directrice Générale de la Fondation Œuvre de La Croix Saint Simon, Montreuil (93)

Suppléants(es) :

Madame Valérie LEROUX, Directrice du Pôle Formation Recherche FOCSS, Montreuil (93)

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame le Docteur Sarah SPIRYDAKIS, Pédiatre, intervenante vacataire à l'IFIP Paris Croix Saint Simon à Paris (75)

Madame Pauline GUILLIER, Cadre puéricultrice, Formatrice, IFIP Paris Croix Saint Simon à Paris (75)

Suppléants(es) :

Madame le Docteur Muriel NICLOUX, Pédiatre, intervenante vacataire à l'IFIP Paris Croix Saint Simon à Paris (75)

.

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Dafne CRUCHON, Cadre puéricultrice, Coordinatrice DMU, Hôpital R. Debré, Paris (75)

Suppléant(e) :

Madame Aurélie BADEROT JACQUES, Puéricultrice, Service Maternité, Hôpital de Pontoise (95)

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Olivia FABRY, Cadre puéricultrice, Directrice adjointe petite Enfance, Neuilly sur Seine (92)

Suppléant(e) :

Madame Charlotte CHEVRIER, Puéricultrice, Directrice adjointe du pôle petite enfance de la FOCSS, Montreuil (93).

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Océane CHALON, Étudiante puéricultrice, année 2024-2025

Madame Léïa-Rose BOUHRIZ, Etudiante puéricultrice, année 2024-2025

Suppléants(es) :

Madame Léa WASTIAUX, Étudiante puéricultrice, année 2024-2025

Madame Naorès OUKSIR, Etudiante puéricultrice, année 2024-2025

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Ecole de Puéricultrice Paris Croix Saint Simon est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 08 janvier 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2024-10-02-00008

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la  
SCEA B POULLAIN sur les communes de  
GARANCIERES, LA QUEUE LES YVELINES, MERE.



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale  
des territoires

Versailles, le 02/10/2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : [karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr](mailto:karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr)

[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

M. CAUVEL DE BEAUVILLE Thierry  
Mme Claire CAUVEL DE BEAUVILLE  
M. Philippe POUILLAIN  
SCEA B. POUILLAIN  
Impasse de la Ferme  
78940 La Queue les Yvelines

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 18-09-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 134,2685 hectares a été enregistrée complète en date du 26-09-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **26-01-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,  
le chef du service d'économie agricole,

**Signé**

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
De la SCEA B. POUILLAIN

COMMUNE	SECTION	N°	SUPERFICIE	PROPRIETAIRE
GALLUIS	Y	0081	00 ha 13 a 64 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0072	00 ha 16 a 30 ca	M. CHAPON Georges
GARANCIERES	F	0073	00 ha 03 a 53 ca	M. CHAPON Georges
GARANCIERES	F	0094	02 ha 02 a 97 ca	M. LELIEVRE Constant
GARANCIERES	E	0038	02 ha 98 a 78 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0088	00 ha 73 a 00 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0088	00 ha 73 a 00 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0091	01 ha 67 a 50 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0092	06 ha 00 a 00 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0092	06 ha 51 a 65 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0092	06 ha 51 a 66 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0095	00 ha 11 a 15 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0096	01 ha 62 a 20 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0097	00 ha 61 a 00 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0098	00 ha 39 a 60 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0099	00 ha 42 a 00 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0100	00 ha 17 a 20 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0101	00 ha 19 a 50 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0102	00 ha 18 a 50 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0103	00 ha 10 a 75 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0104	00 ha 68 a 00 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0105	00 ha 25 a 85 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	E	0106	01 ha 62 a 40 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0054	00 ha 38 a 30 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0060	00 ha 47 a 05 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0061	00 ha 21 a 70 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0067	00 ha 34 a 65 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0071	00 ha 52 a 59 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0075	00 ha 32 a 56 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0080	00 ha 21 a 33 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0095	00 ha 11 a 45 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0096	00 ha 07 a 10 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0098	00 ha 03 a 30 ca	M. POUILLAIN Bernard
GARANCIERES	F	0099	00 ha 02 a 85 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	U	0171	00 ha 11 a 00 ca	Commune La Queue les Yvelines
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0002	00 ha 32 a 40 ca	LA FERME DE BREUIL
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0001	00 ha 63 a 24 ca	M. AUGEREAU Philippe
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0004	00 ha 12 a 62 ca	M. DAVOUST Jean-Louis
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0014	00 ha 70 a 57 ca	M. GIROUX Philippe
LA QUEUE LES YVELINES	T	0138	02 ha 95 a 38 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Y	0021	00 ha 44 a 75 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Y	0022	07 ha 02 a 19 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Y	0023	01 ha 99 a 97 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Y	0024	00 ha 61 a 86 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Y	0045	03 ha 32 a 11 ca	M. POUILLAIN Bernard

LA QUEUE LES YVELINES	Z	0006	03 ha 90 a 21 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0009	01 ha 69 a 10 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0010	00 ha 75 a 24 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0011	00 ha 31 a 64 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0012	00 ha 53 a 30 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0013	00 ha 23 a 53 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0015	00 ha 11 a 45 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0019	00 ha 24 a 66 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0024	00 ha 80 a 68 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0025	00 ha 53 a 83 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0031	34 ha 25 a 23 ca	M. POUILLAIN Bernard
LA QUEUE LES YVELINES	Z	0031	01 ha 43 a 85 ca	M. POUILLAIN Bernard
MERE	ZI	0019	13 ha 01 a 66 ca	Mme GREZIL Gisèle
MERE	ZI	0020	00 ha 48 a 34 ca	Mme GREZIL Gisèle
MERE	ZO	0001	11 ha 52 a 50 ca	Mme GREZIL Gisèle
MERE	ZO	0001	11 ha 52 a 49 ca	Mme GREZIL Gisèle

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2024-10-02-00009

Accord tacite pour l'EARL DE LA CHOLTIERE sur  
la commune des Alluets le Roi



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale  
des territoires

Versailles, le 02/10/2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : [karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr](mailto:karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr)

[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Monsieur TOUTIN Olivier  
EARL DE LA CHOLTIERE  
1 chemin de la Bigornette  
78580 Les Alluets le Roi

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 17-09-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 13,8095 hectares a été enregistrée complète en date du 26-09-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **26-01-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,  
le chef du service d'économie agricole,

**Signé**

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
De l'EARL de la CHOLTIERE

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha	Propriétaire
Les Alluets le Roi	B 0091 et B 0092	1,187	BLOUIN Bernard
Les Alluets le Roi	B 0182 et B 0183	5,116	BLOUIN Bernard
Les Alluets le Roi	B 0396	1,3411	BLOUIN Bernard
Les Alluets le Roi	C 0019, C0020, C 0021 et C 0022	0,6746	BLOUIN Bernard
Les Alluets le Roi	B 0426	0,2715	CHEMIN Lucette
Les Alluets le Roi	B 410	1,8999	TORIN Marie
Les Alluets le Roi	A 0040	1,4124	MAINGRE Denise
Les Alluets le Roi	A 0066	1,907	ROUSSEAU Michel

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2025-01-27-00014

Arrêté fixant la composition de la commissions  
des droits et de l'autonomie des personnes  
handicapées de la Maison départementale des  
personnes handicapées de Paris.

**Arrêté n°**  
fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées  
(CDAPH)  
de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**La Maire de Paris,**

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.146-3 à L.146-12, L.241-5 et R.241-24 à R.241-34 ;
- VU** la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap ;
- VU** le décret n° 2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc) ;
- VU** l'arrêté interministériel du 13 décembre 2022 portant nomination sur l'emploi de directeur de l'unité départementale de Paris à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 du Maire de Paris, président du conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, approuvant la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées de Paris » ;
- VU** la convention constitutive du GIP « Maison départementale des personnes handicapées de Paris » signée le 22 décembre 2005 ;
- VU** l'arrêté du 2 juin 2020 portant modification de l'arrêté du 11 mai 2018 portant composition du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Paris ;
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2022 de la maire de Paris, présidente du conseil de Paris siégeant en formation de conseil Général portant délégation à Madame Lamia EL AARAJE sur les questions relatives à l'accessibilité universelle et aux personnes en situation de handicap ;

**VU** l'arrêté du 18 novembre 2022 de la Maire de Paris donnant délégation de pouvoir à Madame Lamia EL AARAJE, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, en vue d'assurer la présidence de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées de Paris » ;

Considérant que les associations de personnes handicapées et de leurs familles UNAFAM et UNANIMES ont fait part de raisons conduisant deux personnes les représentant à la CDAPH à des fins de fonction et ont fait parvenir deux candidatures à l'unité départementale de Paris de la DRIEETS par l'intermédiaire de la MDPH le 21 novembre 2024 ;

Sur proposition :

- du directeur de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS-IDF) pour ce qui concerne les articles 3 à 6 et 8 à 10,
- du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour ce qui concerne l'article 7,
- du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie pour ce qui concerne l'article 9,

#### **ARRÊTENT :**

Article premier : Sont nommés pour représenter le Département de Paris à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de Paris :

Titulaire : **Madame Lamia EL AARAJE**, adjointe à la maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Suppléant : Le directeur ou la directrice de la direction des solidarités (DSOL) ou son représentant

Titulaire : **Madame Maya AKKARI**, Conseillère de Paris

Suppléant : le sous-directeur ou la sous-directrice de la direction des solidarités (DSOL) ou son représentant

Titulaire : **Madame Dominique KIELEMOËS**, Conseillère de Paris

Suppléant : L'adjoint ou l'adjointe au sous-directeur ou à la Sous-Directrice de la Direction des Solidarités (DSOL) ou son représentant

Titulaire : **Monsieur Hamidou SAMAKE**, Conseiller de Paris

Suppléant : le Chef ou la cheffe du service des aides sociales à l'autonomie de la Direction des Solidarités (DSOL) ou son représentant

Article 2 : Sont nommés pour représenter les services de l'État et de l'Agence régionale de santé à la CDAPH de Paris :

- **Le directeur de l'unité départementale de Paris de la DRIEETS-IDF ou son représentant ;**
- **L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant ;**
- **Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS-IDF) ou son représentant.**

Article 3 : Sont nommés pour représenter les organismes d'assurance maladie à la CDAPH de Paris :

Titulaire : **Monsieur Christophe VINCENT TITECA (CPAM)**

1<sup>er</sup> suppléant : **Monsieur Claude CHAUMEIL (CPAM)**

2<sup>ème</sup> suppléant : **Monsieur Sébastien FOY (CPAM)**

3<sup>ème</sup> suppléant : **Le Directeur général de la CPAM de Paris ou son représentant**

Article 4 : Sont nommés pour représenter les organismes de prestations familiales à la CDAPH de Paris

**Titulaire : Madame Dolorès DAMBRIN (CAF)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Priscilla HAYERTZ (CAF)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Yamina MAHMOUDI (MSA)**

**3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Avi ABITBOL (MSA)**

Article 5 : Sont nommés pour représenter les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires à la CDAPH de Paris :

**Titulaire : Madame Stéphanie XEUXET (CFDT)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Véronique VOIGT (CFE-CGC-UD75)**

Article 6 : Sont nommés pour représenter les organisations syndicales d'employeurs à la CDAPH de Paris :

**Titulaire : Monsieur Quentin BRILLET (MEDEF)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Rosine ROLLAND-PIÈGUE (MEDEF)**

Article 7 : Sont nommés pour représenter les associations de parents d'élèves à la CDAPH de Paris :

**Titulaire : Madame Herveline FABRE, (FCPE-Paris)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Virginie DURIN (APPEL Paris)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Mona TEITGEN LEGENDRE (PEEP)**

**3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Sabrina ARMAND (FCPE Paris)**

Article 8 : Sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées et de leurs familles à la CDAPH de Paris :

**Titulaire : Madame Viviane MOLENAT (APAJH)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Véronique BROUSSE (Notre Dame de Joye)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Gérard COURTOIS (Groupe Polyhandicap France)**

**3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Hans THIBOUT (ARSLA)**

**Titulaire : Madame Marie-Paule BENTEJAC (Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Christine DUDOUE (Les jours Heureux)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Laurence MAGOAROU (L'Arche à Paris)**

**3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Dominique ZOUIN (Vie et avenir)**

**Titulaire : Madame Dominique BOUILLET (APF France Handicap)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Bernadette MIET (AFM-Téléthon)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Vincent CLUZAUD (France Assos Santé)**

**3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Louis SAKHO (SICKeLINK by SOS Globi Paris)**

**Titulaire : Madame Odile SULMONA (Association Valentin Haüy)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Cédric LORANT (UNANIMES)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Yannick RAULT (APEDV)**

**3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Gilles QUAGLIARO (ARDDS -IDF)**

**Titulaire : Madame Diane CABOUAT (Dyspraxie France Dys Paris Île de France)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Yamina MOKADDEM (Autisme en Île de France)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Nicole PASPATIS (Advocacy Paris IDF)**

**3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Thierry BONHOMME (Loisirs Pluriel)**

**Titulaire : Madame Véronique MONIN (UNAFAM)**

**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Anne-Gaël GUIOL (Œuvre Falret)**

**2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Julien POUILLOT (Autistes Sans Frontières 75 -ASF 75)**  
**3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Nicolas SERGENT (Act UP Paris)**

**Titulaire : Madame Françoise FORET (AFTC Île de France/Paris)**  
**1<sup>er</sup> suppléant : Madame Myra COHEN (ANRH)**  
**2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Pascale JUDE (Action Passeraile)**  
**3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Bahdia CHERID (ASMF Association Handisport de Paris)**

Article 9 : Sont nommés pour représenter le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie à la CDAPH de Paris :

**Titulaire : Madame Jennifer BORSELLINO**  
**1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Pascal FLEURY**  
**2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Jean-Michel SECONDY**  
**3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur André MASIN**

Article 10 : Sont nommés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées à la CDAPH de Paris :

**Titulaire : Monsieur Jean-Claude RIOU (CRMH)**  
**1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Ronald MAIRE (Fondation Ove Centre Doisneau)**  
**2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Ivo RADMILO (Élan retrouvé)**  
**3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Mélanie ALBERTO (Les Tout-Petits)**

**Titulaire : Madame Céline CARDON (CESAP)**  
**1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Mathieu MARMONT (Perce Neige)**  
**2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Fabienne PRESSARD (Fondation St Jean De Dieu Centre Le Courbe)**  
**3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Servane DE VILLERS (Vivre Et Devenir Villepinte)**

Article 11 : Les personnes désignées ci-dessous sont nommées pour une durée de 4 ans.

Article 12 : Le présent arrêté entre en vigueur le 27 janvier 2025

Article 13 : Le présent arrêté est publié au « Bulletin officiel de la ville de Paris » et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Article 14 : Ampliation du présent arrêté est adressé :  
- à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris,  
- aux intéressés.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le 27 janvier 2025

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil Départemental de Paris

Le Préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris,

**SIGNE**

Anne HIDALGO

**SIGNE**

Marc GUILLAUME

Service Interacadémique des Examens et  
Concours (SIEC) - maison des examens

IDF-2025-01-27-00011

Arrêté portant désignation aux fonctions de  
directrice par intérim du service  
interacadémique des examens et concours des  
académies de Créteil ,Paris et Versailles



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Service de l'encadrement  
Sous-direction de la réglementation,  
de la gestion prévisionnelle et des emplois fonctionnels  
Bureau des administrateurs de l'Etat et  
des emplois fonctionnels  
DE 1-2  
Programme 214**

**Direction de l'encadrement**

ARRÊTÉ portant désignation aux fonctions de directrice par intérim du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles

**La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Vu le code de l'éducation notamment l'article D222-4

Vu le décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale ,

Vu l'arrêté du 17 mai 2023 portant renouvellement de Mme Laurence TOUBIANA dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours (SI EC) (académie de Paris) ;

Vu l'arrêté n° MEN000102279351 du 14 janvier 2025 portant fin de fonctions dans l'emploi de Directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles de M. Frédéric MULLER du 20 janvier 2025 ,

Vu la demande d'intérim dans le cadre de l'intérêt du service en date du 24 janvier 2025

**Arrête :**

**Article unique :** Mme Laurence TOUBIANA, inspectrice de l'éducation nationale hors classe détachée dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), en qualité de secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, est chargée de l'intérim des fonctions de directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, à compter du 27 janvier 2025 et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Elle reçoit l'ensemble des attributions inhérentes à la fonction.

Fait le **27 JAN. 2025**

Pour la ministre d'Etat,  
ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche  
et par délégation

Le chef du service de l'encadrement adjoint,

Signé

Gérard MARIN

**Voies et délais de recours :**

**L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.  
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**